



## Commission Régionale Féminine

SAISON 2019/2020

### PROCÈS-VERBAL N°1

---

#### Réunion restreinte du : mardi 09 juillet 2019

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

<p align="center"><b>CHAMPIONNAT SENIORS</b> <b>Lieux et coups d'envoi des rencontres</b></p>
---

La Commission, après avoir pris connaissance des dossiers d'engagements 2019/2020 et des formulaires de souhaits des clubs concernant les horaires et terrains de leurs rencontres à domicile entérine les demandes des clubs comme suit :

#### Régional 1

Rappel de la plage horaire autorisée pour le coup d'envoi des rencontres : entre 14h30 et 18h00.

La Commission entérine les souhaits des 12 clubs de cette division et précise que pour la dernière journée du samedi 02/05/2020, toutes les rencontres se dérouleront à 17h30 (conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF).

Pour cette dernière journée, il y aura la possibilité de modifier le coup d'envoi du match si la rencontre ne présente aucun enjeu pour les montées et descentes.

#### Régional 2

Rappel de la plage horaire autorisée pour le coup d'envoi des rencontres : entre 14h30 et 17h30.

La Commission entérine les souhaits des 10 clubs de cette division et précise que pour la dernière journée du samedi 23/05/2020, toutes les rencontres se dérouleront à 17h30 (conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF).

Pour cette dernière journée, il y aura la possibilité de modifier le coup d'envoi du match si la rencontre ne présente aucun enjeu pour les montées et descentes.

### Régional 3

Rappel de la plage horaire autorisée pour le coup d'envoi des rencontres : entre 14h30 et 17h30.

#### **Poule A**

##### **FC FLEURY 91 3 - 524861**

La Commission fixe le coup d'envoi des matchs à domicile à 17h30 (et non 18h00 comme souhaité par le club).

Elle précise que le coup d'envoi pourra être fixé à 18h00 uniquement avec l'accord de l'équipe adverse.

##### **PARIS 15 AC 1 - 551508**

La Commission fixe le coup d'envoi des matchs à domicile à 17h30 (et non 18h00 comme souhaité par le club).

Elle précise que le coup d'envoi pourra être fixé à 18h00 uniquement avec l'accord de l'équipe adverse.

La Commission entérine les souhaits des 8 autres clubs de cette division et précise que pour la dernière journée du samedi 23/05/2020, toutes les rencontres se dérouleront à 17h00 (conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF).

Pour cette dernière journée, il y aura la possibilité de modifier le coup d'envoi du match si la rencontre ne présente aucun enjeu pour les montées et descentes.

#### **Poule B**

La Commission entérine les souhaits des 10 clubs de cette division et précise que pour la dernière journée du samedi 23/05/2020, toutes les rencontres se dérouleront à 17h30 (conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF).

Pour cette dernière journée, il y aura la possibilité de modifier le coup d'envoi du match si la rencontre ne présente aucun enjeu pour les montées et descentes.

<b>CHAMPIONNAT</b> <b>Terrain de repli</b>
---

### Régional 1

#### **JA DRANCY – 523259**

La Commission rappelle au club que suite à la Commission Régionale de Discipline du 13/02/2019, le club doit fournir un terrain de repli qui doit être un terrain neutre et situé en dehors de la ville de DRANCY pour **sa 1<sup>ère</sup> rencontre à domicile de la saison.**

La Commission invite le club à prendre ses dispositions dès la parution du calendrier des rencontres de Régional 1 et lui communiquer le nom du terrain le mardi précédent la rencontre.

#### **VAL D'EUROPE FC - 563707**

La Commission rappelle au club que suite à la Commission Régionale de Discipline du 03/04/2019, le club doit fournir un terrain de repli qui doit être un terrain neutre et situé en dehors des villes de BAILLY ROMAINVILLIERS, SERRIS, COUPVRAY et VILLENEUVE LE COMTE **pour ses 2 premières rencontres à domicile de la saison.**

La Commission invite le club à prendre ses dispositions dès la parution du calendrier des rencontres de Régional 1 et lui communiquer le nom du terrain le mardi précédent la rencontre.

**CHAMPIONNAT Régional – U18F à 11**

La Commission prend connaissance des dispositions réglementaires du championnat régional U18F à 11 validées par la Comité Directeur du 27/06/2019 et applicables dès la saison 2019-2020 :

Elle informe les clubs, qu'à l'issue de la saison 2019-2020, l'équipe qui termine à la 1<sup>ère</sup> place du championnat U18F participera au cours de la même saison, à la Phase d'Accession Nationale au terme de laquelle elle peut accéder au Championnat National Féminin U19 la saison suivante.

La Commission transmet le règlement de ce championnat et le calendrier général à tous les clubs ayant inscrits une équipe en U18F à 11 pour la saison 2019-2020 et leur demande de bien **vouloir confirmer ou non** leur participation au plus tard le **vendredi 06 septembre 2019**.

Seuls les clubs ayant le nombre de licenciées suffisant au 09/09/2019 pourront participer à la phase 1 du championnat régional U18F.